

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie les Zamibulles Inc.	Numéro de permis 2011794	Date d'inspection Le 08 septembre 2022	
Nom de l'établissement Garderie les Zamibulles Inc.		Numéro de téléphone (506) 739-9264	
Adresse 629 rue Victoria Edmundston NB E3V 3M8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des effets personnels, des dossiers d'incident et des consentements signés dans les dossiers pour enfant. Observation de la collation pour les enfants en bas âge. Activité spéciale (un magicien) pour les enfants ce matin. Le groupe des 2 ans se préparent à aller à l'extérieur à la fin de ma visite.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 08 septembre 2022

Date

original signé par
Karine Malenfant

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 septembre 2022

Date